

versement mensuel de cinq dollars pour les travailleurs agricoles. Si le Gouvernement veut qu'on lui attribue le mérite d'avoir établi ce plan, il doit aussi assumer la responsabilité d'en avoir fait un succès partiel. J'avais l'impression que si nous pouvions verser cinq dollars par mois aux fermiers qui étaient alors dans de grands embarras, pour donner à ces gens le travail et la pension, nous pouvions élargir ce plan de façon à en faire bénéficier des milliers de célibataires chômeurs de nos villes, et je me suis mis à l'œuvre. Dès la première occasion je me suis abouché avec les Fermiers-unis du Manitoba qui tenaient cette année-là leur convention annuelle à Portage-la-Prairie. J'ai discuté le plan avec eux et j'ai présenté un vœu leur demandant d'appuyer un programme par lequel le Gouvernement fédéral mettrait le plan à exécution; ce vœu fut adopté à l'unanimité. Je suis venu à Ottawa soumettre le plan au ministre du Travail (M. Rogers) qui le discuta à la Chambre et le plan fut éventuellement adopté.

L'hon. M. ROGERS: C'est exact.

M. LEADER: Oui. Hier, l'honorable député de Greenwood (M. Massey) en a attribué le mérite au précédent gouvernement. Je l'ai reconnu, mais j'ai ajouté que l'ancienne administration devait prendre la responsabilité de n'avoir appliqué le plan qu'à moitié. J'ai parlé au comité de la procédure que j'avais suivie pour la saisir de cette mesure; je vais maintenant vous répéter les paroles du ministre lui-même et je ne crois pas qu'il me refuse ce droit. Parlant en cette enceinte le 9 avril 1937, voici ce qu'il disait, comme on peut le voir à la page 2925 du compte rendu:

Je suis heureux de pouvoir dire ici qu'au cours du débat sur le chômage et l'assistance, l'an dernier, l'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Leader) a signalé à la Chambre l'importance qu'il y a de permettre aux sans-travail célibataires des villes d'aller travailler sur les fermes surtout dans les mois d'hiver et aussi l'avantage qui résulte pour les cultivateurs de cette main-d'œuvre supplémentaire.

Si je me rappelle bien, l'honorable député a fait une proposition bien définie qui a été en grande partie réalisée dans le plan de placement agricole qu'on a mis en œuvre.

Je cite simplement cela à titre d'exemple pour démontrer aux honorables députés que ceux qui sont chargés de l'administration de tel ou tel ministère profitent et doivent profiter fréquemment des idées suggérées par les uns et les autres dans cette enceinte.

J'ajouterai qu'un gouvernement doit profiter des opinions exprimées de part et d'autre et qu'il doit en tenir compte. Le Gouvernement, en rendant hommage à un député qui se trouve par hasard être un membre du parti ministériel, devrait être heureux que ses partisans soient capables parfois d'offrir des con-

[M. Leader.]

seils pratiques. La critique loyale qui vient d'un ami devrait, selon moi, être considérée comme étant peut-être le meilleur conseil qu'on puisse avoir.

Je suis certain que si l'honorable député de Greenwood avait été au courant de la situation, il n'aurait pas fait les remarques qu'il a prononcées hier.

M. MASSEY: Quelles remarques?

M. LEADER: Je vais les citer. L'honorable député, en discutant le plan de placement agricole, a dit ceci:

C'est avec une certaine satisfaction que le ministre a signalé la besogne accomplie sous le régime du projet de restauration agricole, de placement et de colonisation. Le ministre se rend compte comme la Commission nationale de placement, que ce projet est l'œuvre du Gouvernement et n'a pas été recommandé par la Commission, mais a été mis de l'avant par l'ancien gouvernement. Le Gouvernement a à son crédit, il faut le reconnaître, l'adoption du principe dont s'inspire le projet.

M. Martin: Voyez la différence des résultats. M. Massey: Je l'ai remarqué. Le projet a obtenu une grande réussite sous l'ancien gouvernement et donne encore de bons résultats, mais n'oubliez pas son origine et sa provenance et donnez crédit à qui de droit. On a placé cinquante mille hommes sous le régime de ce plan, et il faut féliciter le ministre de l'avoir accepté. Le Gouvernement et la Commission nationale de placement ne doivent certes pas s'attribuer le mérite de l'entreprise.

L'honorable député n'était pas ici au moment où j'ai dit au comité que M. MacNamara, sous-ministre du Travail du Manitoba avait suggéré la chose à l'ancien gouvernement. J'ai reconnu à ce gouvernement le mérite d'avoir adopté le plan, mais je lui ai également reproché d'avoir suspendu la prime de cinq dollars par mois aux cultivateurs. C'est moi-même qui ai fait cette proposition à la Chambre, seulement j'ai suggéré une prime de dix dollars par mois.

Je disais donc que l'honorable député de Greenwood n'était sûrement pas au courant des faits, sans quoi il ne se serait pas arrogé le droit d'attribuer ce mérite au ministère précédent.

Le fait que le Gouvernement a accepté le plan qui a été proposé m'encourage et m'incite à en suggérer un autre. Il en a déjà été question dans cette enceinte. Ce plan vise cette partie du rapport qui traite du rétablissement agricole. Pendant la campagne électorale, j'ai eu l'occasion d'adresser la parole à la radio. J'avais préparé une causerie de quinze minutes sur la façon de rétablir l'agriculture, de trouver le moyen de conserver la population de nos campagnes, plutôt que de la laisser se diriger vers les villes.